



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : 03-04/2026 /

Dossier complet le : 03-04/2026 /

N° d'enregistrement : 016280/KK P

1 Intitulé du projet

Creation d'un parc d'activite dans la commune de VILLEPINTE (93)

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

EPARGNE PIERRE

Raison sociale

SCPI

N° SIRET

79424697500013

Type de société (SA, SCI...)

Societes

Représentant de la personne morale ☐ Madame

☒ Monsieur

Nom

JACQUESSON

Prénom(s)

Martin

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
39. Travaux, constructions et opérations d'aménagement., 39A	

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

☐ Oui ☒ Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

☐ Oui ☒ Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet prévoit la requalification d'un site actuellement occupé par un bâtiment de bureaux (R+7, 13 000 m² environ sans sous-sol) sur la commune de Villepinte, au sein de la zone économique Paris Nord 2. Le projet consiste en la démolition de ces bureaux, et en la création d'un parc d'activités permettant l'accueil de plusieurs entités / activités économiques. Le parc d'activité sera composé de 2 bâtiments : - Bâtiment A : 6 cellules de 3 860 m² et une mezzanine de bureaux de 1 220m², - Bâtiment B: 6 cellules de 6 870m² et une mezzanine de bureaux de 1 290m². Un parking sera également aménagé comprenant 137 places de stationnement dont 3 PMR, 20 IRVE (dont 8 équipées) et 7 places de covoiturage. Le projet prévoit la création de plusieurs espaces végétalisés et la création de noues végétalisées.

4.2 Objectifs du projet

Le projet s'inscrit pleinement dans les ambitions de la commune et, plus largement, de l'agglomération, en contribuant au dynamisme et à la densification d'une zone d'activités économiques majeure (Paris Nord 2). Il s'agit au travers du projet de diversifier les activités présentes sur la zone, de proposer des locaux adaptés aux besoins des acteurs économiques tant dans leur usage que dans leur qualité fonctionnelle et environnementale (labelisation BREEAM prévue pour les bâtiments).

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

Il est prévu à date les grandes phases suivantes pour les travaux : - Démolition du bâtiment existant ; - Préparation du site ; - Terrassements et travaux de réseaux divers ; - Aménagements extérieurs (voiries, cheminements, plantations...) - Construction des bâtiments. Dans l'objectif de limiter les incidences environnementales et sanitaires de la phase chantier, une stratégie environnementale sera mise en place dès le début des travaux, encadrée par une charte que devront respecter l'ensemble des intervenants du chantier. Des études techniques sont réalisées avant réalisation de travaux afin d'analyser les risques divers de contamination (plomb, amiante). (cf annexe 9)

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

>>>> ACCESSIBILITE La zone est desservie par plusieurs axes routiers structurants, notamment les autoroutes A1, A3 et A104 (Francilienne) ainsi que par la RN2, facilitant les liaisons avec Paris, la région parisienne et le nord de la France. Le projet sera accessible aux véhicules depuis la rue des Trois Soeurs, avec une trame viaire dédiée à la desserte des bâtiments du projet. Plusieurs parking seront créés et seront répartis en respectant les normes du PLU. Un local vélo est également prévu afin de valoriser les mobilités décarbonées. >> GESTION DES EP Le projet prévoit une gestion des eaux pluviales et usées conforme à la réglementation en vigueur, en cohérence avec les exigences du service d'assainissement et les normes environnementales applicables. La gestion des eaux pluviales sera réalisée à la parcelle. >> GESTION DES DECHETS En exploitation, des locaux déchets seront aménagés conformément aux normes et réglementation en vigueur afin de permettre une gestion adaptée et le ramassage par les services de collecte.

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Permis de démolir / Permis de construire / Dossier Loi sur l'eau (à minima 2150 déclaratif)

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Surface unite fonciere Surface de plancher Nombre de stationnements Surface d'espaces verts	(22 746 , m²) (13 240 , m²) (137, Places) (13 200, m²)

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : 9 Voie : Rue des 3 Soeurs

Lieu-dit :

Localité : 9 Rue des 3 Soeurs 93420 Villepinte

Code postal : 93420 BP : Cedex :

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : 2°30'34"E Lat. : 48°58'14"N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Point de d'arrivée : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

La parcelle est couverte par le PLUi PARIS TERRES D'ENVOL. Elle est classée en zone U6eURKDLA, il s'agit d'une zone d'activités économiques.

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

☐ Oui ☒ Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

☐ Oui ☐ Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☒	Le projet n'est pas localise au sein d'une ZNIEFF. Les ZNIEFF les plus proches sont les suivantes : ZNIEFF de type I : Prairies du Parc departemental du Sausset, a 300 metres au Sud / Milieux humides de la Plaine du Sausset (1,7km au Nord-Est) - ZNIEFF de type II : Parc departemental du Sausset (Identifiant national : 110020474. 300m au Sud) / Plaine agricole du ru du
En zone de montagne ?	☐	☒	Le projet n'est pas situe en zone de montagne.
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	Le projet n'est pas localise dans une zone couverte par un arrete de protection de biotope. La zone la plus proche est situee a environ 8km au Sud-Est du projet.
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	Le projet n'est pas situe dans une commune littorale.
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☒	Le projet n'est pas localise au sein d'une zone naturelle protegee.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☐	☒	Le Nord de la commune est concernée par un Plan d'Exposition au Bruit de l'aéroport Paris-Charles de Gaulle et par le périmètre PEB D. (cf. annexe 8). La conception du projet intègre une attention particulière à la prise en compte des nuisances sonores environnantes. A ce titre, l'implantation des bureaux en cœur d'îlot permet de les éloigner des principales sources de bruit.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☒	Le site n'est pas localisé dans un bien ou dans monument inscrit au patrimoine. Le site le plus proche est le Pavillon de l'Aluminium démontable, en parti inscrit, dont le périmètre de protection est situé à environ 700 m du site d'étude. Le projet n'aura pas d'impact sur cette zone.
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	Le projet n'est pas localisé dans une enveloppe d'alerte de zone humide.
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	☒	☐	La commune est concernée par le périmètre d'un PPRN approuvé lié aux mouvements de terrain liés à la dissolution du gypse.
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☒	☐	Le projet respectera les mesures issues des études géotechniques (cf. annexe 10)
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☒	☐	Des sondages ont été réalisés par ICF et mettent en évidence la présence de métaux lourds sur sol brut, des traces d'hydrocarbures et HAP et quelques dépassements légers de certains seuils ISDI sur éluat (fluorures, arsenic et/ou antimoine). Ces impacts dans les sols ne constituent pas un risque potentiel pour les futurs usagers du site (cf. annexe 11)
Dans une zone de répartition des eaux ?	☒	☐	D'après la carte de la DRIEAT Ile-de-France, la commune est concernée par une zone de répartition des eaux.
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☒	Aucun captage d'eau potable à Villepinte n'alimente actuellement la commune.
Dans un site inscrit ?	☐	☒	Aucun bien inscrit au patrimoine mondial, aucun monument historique et aucun site patrimonial remarquable ne sont présents sur les parcelles du projet. Le site le plus proche est le Pavillon de l'Aluminium Démontable, au Nord-Est, en parti inscrit, dont le périmètre de protection est situé à environ 700 m du site d'étude et n'impacte pas le projet.

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☒	☐	Une zone Natura 2000, "Site de Seine-Saint-Denis" (FR1112013), soumis a la Directive Oiseaux est presente a 300 m au Sud du projet (cf. annexe 7). Toutefois, le projet s'implante dans un secteur deja urbanise et fortement anthropise, et il est separe du site par un axe majeur de circulation, l'autoroute A104 (cf. annexe 8)
D'un site classé ?	☐	☒	Le Parc naturel et forestier de la Poudrerie, au Sud de Villepinte est classe mais n'impacte pas le projet.

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	Aucun prelevement d'eau ne sera realise sur le site, le projet sera raccorde au reseau d'alimentation d'eau potable.
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	Aucune construction souterraine n'est prevue dans le cadre de l'operation.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☒	☐	Les deblais generes par les deconstruction et les terrassements pourront etre utilises dans le cadre des travaux de nivellement et d'amenagement des terrains afin de limiter les apports de terre et les rotations de camion associees.
	Est-il déficitaire en matériaux ?	☒	☐	Pour les aménagements et les constructions, des apports de materiaux exterieurs seront necessaires.
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☒	Non

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	☒	☐	Le projet sera raccorde aux reseaux d'eaux potable et d'assainissement existants. L'accord des concessionnaires sera obtenu pour confirmer la possibilite de raccorder le projet.
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☒	Le site est fortement artificialise et ne presente que tres peu d'espaces verts. Il ne se situe pas dans un espace protege. Le projet a prevu d'augmenter la part d'espace verts et d'integrer exclusivement des essences locales. Les differentes strates permettront d'apporter de la diversite au paysage et d'accueillir plus de biodiversite. (cf. annexe 8)
Milieu naturel	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒	Le site Natura 2000 est a 300 metres du site du projet. Toutefois, le projet s'implante dans un secteur deja urbanise et fortement anthropise, et il est separe du site par un axe majeur de circulation, l'autoroute A104 (cf. annexe 8).
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☒	Le projet requalifie un foncier deja urbanise.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	Aucun site ICPE n'est repertorie a moins de 500 metres de la zone d'etude. Aucune canalisation de matieres dangereuses est localise sur la parcelle du projet. (cf. annexe 8)
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☒	☐	La zone d'etude est concernee par les risques suivants : -les remontees de nappes -les mouvements de terrain -transport de matieres dangereuses - retrait/gonflement argile (moyen) -dissolution du gypse au Sud de la commune(moyen) -inondation par ruissellement pluvial (fort) (cf. annexe 8-9)
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☒	Le projet n'est pas de nature a engendre des risques sanitaires en exploitation. L'ensemble des dispositions necessaires permettant d'eviter toute pollution ou risques sanitaires seront pris en chantier.
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☒	Le projet n'est pas concerne par un risque sanitaire.

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	☒	☐	En phase travaux, le trafic sera lié aux camions nécessaires à l'évacuation des déchets et à l'acheminement du matériel et des matériaux. En phase d'exploitation, le parc d'activités sera source de trafic, la proximité d'axes structurants permet toutefois d'absorber aisément ces flux et d'en limiter l'impact. La proximité de la gare et des arrêts de bus faciliteront l'usage des transports en commun pour les employés (cf. annexe 8)
	Est-il source de bruit ?	☒	☐	En phase travaux, le projet pourra être temporairement source de bruit : démolition, engins... La charte chantier encadrera et limitera ces nuisances
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☒	☐	Le site est dans le secteur affecté par le bruit d'infrastructure de transport terrestre et de la voie ferrée. La conception du projet est pensée afin de réduire les nuisances (cf. annexe 8)
	Engendre-t-il des odeurs ?	☐	☒	Les activités du projet ne vont pas engendrer de nuisance olfactive.
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☒	Aucune nuisance olfactive est identifiée sur les parcelles du projet.
	Engendre-t-il des vibrations ?	☒	☐	En phase travaux, le projet pourra être temporairement source de vibrations : démolition, engins... La charte chantier encadrera et limitera ces nuisances
	Est-il concerné par des vibrations ?	☒	☐	Le site d'implantation se situe à proximité d'une voie ferrée, la conception tient compte des enjeux structurels et acoustiques associés.
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	☒	☐	L'éclairage extérieur du projet respectera la réglementation en vigueur visant à en réduire l'impact sur l'environnement et la santé.
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☒	☐	Le projet se situe en milieu urbain, le secteur est concerné par le phénomène de pollution lumineuse (cf. annexe 8)
Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☒	☐	L'opération aura une incidence sur les émissions liées au trafic routier. Les émissions générées par l'utilisation des bâtiments (notamment liées au chauffage) seront limitées grâce à une conception limitant les besoins et le choix de systèmes performants.
	Engendre-t-il des rejets liquides ?	☒	☐	Les eaux usées seront dirigées dans le réseau d'assainissement existant. Un dossier Loi sur l'eau sera réalisé.
	Si oui, dans quel milieu ?	☐	☐	Les eaux pluviales seront gérées à la parcelle via des bassins d'infiltration. Les places de stationnement traitées en evergreen permettront de favoriser l'infiltration des EP (cf. annexe 8)

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	☐	☒	Non
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☒	☐	Un reglement de chantier encadrera la gestion des dechets (reduction, tri, collecte). En exploitation, les locaux dechets aménages dans les batiments conformément aux normes et reglementation en vigueur permettront une gestion adaptée et le ramassage par les services de collecte
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	Le projet n'est pas localise dans le perimetre de monuments historiques (cf. annexe 8).
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☐	☒	Le projet reutilise un foncier déjà urbanise. Il respecte les prescriptions du PLUi (cf. Annexe 8).

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

Une operation de requalification d'un site tertiaire au sein du parc Paris Nord 2 a fait l'objet d'une demande d'examen au cas par cas en 2024, et de la decision n° DRIEAT-SCDD-2024-208 du 17 decembre 2024 dispensant le projet d'evaluation environnementale. Les deux operations participent au dynamisme de la zone, en diversifiant les activites implantees via un renouvellement De par leur localisation, aucune interaction n'aura lieu entre les chantiers en cas de co-activite.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

- Objectif d'un équilibre deblais/remblais - Respect des préconisations issues des études géotechniques - Maîtrise des sources de pollution diverses - Comportements à adopter en cas de pollution accidentelle - Intégration d'espaces verts pour lutter contre les îlots de chaleur, s'intégrer dans le paysage et apporter de la biodiversité. - Respect de bonnes pratiques en phase chantier - Viser un équilibre deblais/remblais - Dispositifs de gestion des déchets - Mise en place d'une gestion adaptée des déchets de chantier - Suivre les recommandations des études géotechniques - Favoriser des déplacements à faible impact - Respect des études acoustiques - Réduction des pollutions lumineuses en chantier (cf annexe 8)

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Considerant que : - l'operation reutilise un foncier deja urbanise et participe au dynamisme d'une zone economique existante en densifiant et diversifiant les usages actuels ; - l'operation respecte les prescriptions du PLU de la commune en matiere de stationnement, d'aménagements paysagers et de gestion des eaux ; - le site ne presente pas d'enjeu majeur, que les sensibilites ont ete identifiees (risques naturels, biodiversite, pollution, nuisances sonores) et les etudes/dispositions adaptees ont ete prevues des la conception ; La realisation d'une etude d'impact ne nous parait pas necessaire pour le projet.

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié .	☐
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	☐
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	☐
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	☐
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	☐
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	☐
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☐

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou petitionnaire

 Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1		☐
2		☐
3		☐
4		☐
5		☐

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables ☒

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus ☒

Nom LEROY

Prénom Olivia

Qualité du signataire Chargee d'etudes BU resilience climat & biodiversite

À Coquelles

Fait le 03-04-2026 / / /



Signature du (des) demandeur(s)